

Jardin Zoologique de Montréal

A l'île Sainte-Hélène

## Un jardin zoologique et un aquarium

L'entreprise coûterait \$1,250,000  
— Dépenses annuelles d'environ \$180,000 et revenu d'à peu près \$100,000 — Les touristes compenseraient

→ A une réunion récente, la Société canadienne d'histoire naturelle a adopté une résolution priant le Comité exécutif montréalais d'aménager sans tarder un Jardin zoologique et un aquarium à l'île Sainte-Hélène, suivant le projet soumis dans une publication imprimée par le service d'urbanisme.

"La création d'un jardin zoologique et d'un aquarium est de première nécessité pour une ville de l'importance de Montréal, tant pour l'éducation des citoyens que pour l'intérêt du tourisme; les jardins zoologiques, comme les jardins botaniques, étant d'un tel attrait que les séjours supplémentaires des touristes rapportent un revenu dépassant le budget de ces institutions", dit la résolution.

"L'on peut faire à l'île Sainte-Hélène un jardin zoologique important sans nuire aux autres fins de ce parc, mais à la condition que le projet soit étudié à temps", suivant l'avis de la Société d'histoire naturelle.

Le Comité exécutif autorisera très probablement sous peu l'aménagement d'un jardin zoologique et d'un aquarium sur l'île; ces entreprises font d'ailleurs partie du plan relatif à l'amélioration de l'île Sainte-Hélène préparé par une firme d'experts américains et qui doit être soumis à l'approbation définitive des commissaires municipaux, ces jours-ci.

10 cents par tête

Suivant le projet présenté par un sous-comité spécial du service d'urbanisme, l'aménagement

d'un jardin zoologique et d'un aquarium coûterait \$1,250,000. On estime que les dépenses annuelles seraient d'environ \$180,000 tandis que l'on prévoit des revenus d'à peu près \$73,000 par année. Cela laisserait une somme d'approximativement \$100,000 que les contribuables montréalais seraient appelés à défrayer, soit quelque chose comme 10 cents par tête. Toutefois, les revenus apportés par les touristes pourraient largement compenser ce déboursé municipal. Suivant les calculs des techniciens, les travaux d'aménagement d'un jardin zoologique et d'un aquarium prendraient au moins trois ans.

Le sous-comité d'experts avait minutieusement fait l'étude de cinq emplacements avant d'arrêter sa décision sur l'île Sainte-Hélène. Il avait examiné les avantages et les inconvénients des parcs suivants: Maisonneuve, La Fontaine, Mont-Royal, Angrignon et Sainte-Hélène. L'île Sainte-Hélène a finalement rallié toutes les opinions.

### Possibilités des autres parcs

Toutefois, le sous-comité reconnaît les possibilités des quatre autres emplacements étudiés au cours de leur enquête à Montréal. Ainsi le parc Angrignon pourrait être le site d'un parc zoologique naturel; le parc Maisonneuve offrirait pour sa part des aquariums balancés; il serait facile d'installer des oiseaux et des mammifères aquatiques au parc La Fontaine; le parc du Mont-Royal recevrait des oiseaux et des petits animaux sauvages; le parc de l'île Sainte-Hélène servirait de jardin zoologique central.

Ce mémoire relatif au jardin zoologique et à l'aquarium date du mois d'avril 1946. Plusieurs spécialistes étrangers y ont contribué, notamment M. Jean De Lacour, conseiller technique des grands jardins zoologiques new-yorkais et créateur du Jardin zoologique du Château de Clères, en Normandie, que la dernière guerre a malheureusement détruit.

L. R.

UQAM



Annnonce d'une décision de la SCHN visant à demander au comité exécutif de la Ville de Montréal la création d'un jardin zoologique et d'un aquarium à Montréal, *Le Devoir*, 8 octobre 1948.

Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents.

Fonds d'archives de la Société canadienne d'histoire naturelle, 15P2/263.